

## AVIS PUBLIC DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Aux règlements d'urbanisme  
de zonage 2002-90 et de lotissement 2002-91

Le soussigné donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le 6 juin 2023, à 20h00, en la salle du conseil située au 810, rue Lanoie, à Upton, le Conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

### **1- Permettre au 611, rang Carrière sur le Lot 1 959 844:**

L'ajout de revêtements extérieurs verticaux sur les bâtiments et constructions projetées dans le cadre de l'agrandissement du Théâtre de la Dame de Cœur.

L'article 14.4.2 du règlement de zonage 2002-90 stipule que le revêtement des murs extérieurs des bâtiments principaux dans une zone patrimoniale doivent être disposés à l'horizontal.

---

Toute personne qui souhaite se prononcer sur ces dérogations mineures peut transmettre des commentaires écrits pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit du 17 mai au 31 mai 2023, par l'envoi d'un courrier à la municipalité, 810, rue Lanoie, Upton, Qc, J0H 2E0 ou d'un courriel à l'adresse : [info@upton.ca](mailto:info@upton.ca) en indiquant leurs nom et adresse.

Tout intéressé pourra aussi se faire entendre relativement à ces demandes de dérogations mineures, lors de ladite séance du 6 juin 2023.

Donné à Upton, ce 17 mai 2023.



Nabil Boughanmi,  
Directeur général et greffier-trésorier